



DECLARATION D'ABIDJAN

**11^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE
DES MINISTRES
24 avril 2025**

Les Ministres et Délégués des Etats membres de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique-COMHAFAT-(Angola, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, R.D. du Congo, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Maroc, Mauritanie, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, et Togo), réunis à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire le 24 avril 2025 à l'occasion de la tenue de la 11^{ème} Session ordinaire de la Conférence des ministres des états membres :

Rappelant les principes et les objectifs de la Convention Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique pour le développement durable de la pêche et de l'aquaculture dans la Région ;

Rappelant que la COMHAFAT soutient le principe de *l'utilisation durable des ressources marines vivantes*, basée sur les meilleures preuves scientifiques disponibles ;

Tenant compte de l'esprit de coopération et de partenariat qui anime solidairement les Etats membres à œuvrer à l'horizon 2030 à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies-particulièrement l'ODD14 " *Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement* ;

Encourageant la consolidation d'une position africaine concertée autour des principales composantes du traité international pour la protection de la haute mer et de la biodiversité marine ou accord *BBNJ* tels que la création d'Aires Marines Protégées, les études d'impact des activités humaines sur le milieu marin, ainsi que l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable de leurs avantages ;

Notant la volonté des Etats membres à mettre en œuvre des politiques de protection de l'écosystème marin et développer une Economie Bleue Régionale qui tienne compte des facteurs du changement climatique ;

Saluant le lancement par Sa Majesté le ROI MOHAMMED VI que DIEU l'Assiste de l'initiative Atlantique qui constitue un tournant historique et stratégique pour tout le continent africain et qui vise à faire de la façade atlantique un haut lieu de communion humaine, un pôle d'intégration économique et un foyer de rayonnement continental et international.



Et sur proposition des experts de la COMHAFAT réunis le 23 avril 2025 à Abidjan;

DECLARENT CE QUI SUIVIT:

1. Renouveler leur engagement à lutter contre toutes les formes de pêche illégale, non-déclarée et non-réglémentée et à renforcer les mécanismes de coordination et d'échange d'information entre les autorités concernées des Etats membres et leurs partenaires économiques.
2. Intégrer le principe de l'utilisation durable des ressources marines vivantes dans les politiques et les stratégies nationales de Gouvernance de la Pêche et de l'Aquaculture et le défendre au sein des Organisations internationales et régionales de gestion des Pêches.
3. Encourager l'ensemble des Etats membres à adhérer aux instruments juridiques internationaux pertinents notamment l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port (AMREP) et au Traité international pour la protection de la haute mer et de la biodiversité marine ou *accord BBNJ*.
4. Placer l'innovation au cœur du développement d'une Economie Bleue continentale tout en renforçant le rôle important joué par les filières de la pêche et l'aquaculture dans la sécurité alimentaire et la nutrition.
5. Encourager l'élargissement des campagnes d'évaluation des stocks dans les eaux maritimes relevant des Zones Economiques Exclusives des Etats membres lancées par la COMHAFAT en 2024.
6. Renforcer l'approche genre et le rôle de la femme dans la dynamique sociale au sein des communautés de pêcheurs.
7. Poursuivre l'harmonisation des positions des Etats membres au sein des Organisations internationales et régionales de gestion des Pêches et agir de manière solidaire.
8. Consolider la voix de l'Afrique au sein des Hautes instances internationales de gouvernance des mers et des Océans.